



Poliez-Pittet, le 13 novembre 2010

Au Conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal No 4 -2010 Budget 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2011 qui présente un résultat déficitaire de CHF 94'310. L'excédent de charges est en diminution de CHF171'600.- comparé à celui de 2010.

Ce budget est influencé cette année par les charges nouvelles liées à notre adhésion à l'AIEHJ et à l'augmentation du prix de vente de l'eau. Des comptes nouveaux ont ainsi été créés, la consommation pour la grande salle, le collège nord, l'immeuble du collège sud, la cantine du football et autres bâtiments, doit maintenant apparaître. On trouve cette information aux points 312.1 des rubriques 351, 3521, 3522, 353 et 354

Le système péréquatif corrigé par une balance état-communes de 6 points d'impôts influence aussi directement nos prévisions. Il est à noter que les données de la facture sociale et de la péréquation subiront des variations, d'autant plus que le décompte final intègre également les paramètres financiers de l'ensemble des communes vaudoises.

Voici quelques informations supplémentaires d'éléments particuliers de ce budget :

1. Administration générale

Pour plus de clarté, création des rubriques 110.318.1, 2 et 3 concernant les frais de port, téléphones et de poursuites, de même que le remboursement des frais de rappel et poursuites, 110.436.1

Une baisse est annoncée de notre participation aux charges des transports publics LEB-PTT-Publicar-M2, 110.351.7

2. Finances

Rubriques 210.400.1 à 210.401.2 Les évaluations des rentrées fiscales en général et des sociétés, ont été calculées en fonction des comptes 2009 et des rentrées 2010 déjà connues. La baisse de 6 points d'impôts prévue avec la balance état-communes a été prise en considération.

Au niveau de la péréquation, on nous annonce un retour sur plafonnement thématique, 220.452.2. de CHF 65'000.-

Nous vous rappelons que ces valeurs ne sont que des estimations.

3. Domaines et bâtiments

Sous la rubrique 320.314.2, l'augmentation sensible de ce poste est justifiée par la remise en état de la cabane des bûcherons, actuellement dans un état de délabrement avancé.

Le grand terrain de football nécessite une revitalisation, ce poste a donc été calculé en conséquence sur la base d'un devis, 354.314.0

Au poste 356.423.0, location du hangar à plaquettes au Groupement forestier, après moult discussions, la baisse demandée a été accordée.

4. Travaux

Dans le dicastère des routes, il semble que l'augmentation des coûts de déblaiement et de salage fut plus importante que les prévisions faites au budget 2010. De ce fait, ce poste est encore quelque peu augmenté (430.318.0).

Sous rubrique 441.311.0, le poste achat de matériel et jeux pour le parc public était crédité de CHF 10'000.- au budget 2010 pour le remplacement d'éléments devenus dangereux. Les travaux étant réalisés, le montant ordinaire de base nécessaire pour la maintenance est inscrit à ce budget.

Sous rubrique 451.436.1, on peut lire "remboursement frais de compactage". Pour information, le transporteur ne disposant pas d'un véhicule avec compacteur, le coût lié à ce processus est facturé à la commune puis remboursé par l'entreprise de transport.

5. Instruction publique et cultes

La rubrique 530.351.0, "participation cantonale" pour l'enseignement spécialisé, n'est plus utilisée, avec la nouvelle péréquation, ce poste est désormais versé dans la part de l'Etat.

7. Sécurité sociale

Afin de financer les coûts liés au préscolaire (garderie), à l'accueil familial et aux frais du réseau, la subvention subit encore une augmentation, 710.352.4.

La facture sociale, 720.351.0, diminue fortement, elle passe de CHF 456'000 à CHF 273'000. Ce phénomène s'explique par le calcul de la nouvelle péréquation et de la balance état-communes.

8. Service des eaux

Rubrique 810.314.0, "entretien réseau et station de pompage", la station de pompage n'est plus concerné mais reste, pour l'instant, inscrite. Le montant de ce poste concerne, en plus de l'entretien courant du réseau, la remise en état de fontaines.

Deux nouveaux postes font leur apparition sous rubriques 810 suite à l'adhésion à l'AIEHJ, les points 322.0 et 331.0, concernant respectivement les intérêts hypothécaires et l'amortissement du prêt relatif à l'AIEHJ.

Conclusions

Tout en devant s'adapter à un certain nombre de participations non maîtrisables à l'échelon communal, la Municipalité s'est efforcée d'établir un budget cohérent.

Malgré un déficit prévisionnel, nous pouvons espérer que des recettes complémentaires viendront améliorer le résultat.

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour


DECIDE

d'adopter le budget pour l'année 2011 tel qu'il a été présenté par la Municipalité.

Préavis adopté en séance de municipalité du 15 novembre 2010

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
Serge Savoy



La Secrétaire :
Tania Giordano